

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00528

Numéro SIREN : 837 707 504

Nom ou dénomination : A 3 IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 26/02/2018 sous le numéro de dépôt 3753

3753

**SAS 3 A IMMOBILIER**  
**SAS au capital de 2.000 euros**  
**1030 Avenue de la Condamine**  
**06230 Villefranche sur Mer Nice**

**Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 22 février 2018**

Les associés de la SAS 3 A IMMOBILIER, au capital de 2.000 €, divisé en 200 actions de 10 € chacune, se sont réunis au siège social à Villefranche sur Mer le 22 février 2018, en assemblée générale extraordinaire à l'issue de la signature des statuts de la société, pour procéder à la nomination des organes de direction de la société.

Étaient présents :

- Madame ALZIARI épouse CIRASA Anne, mariée, de nationalité française, née le 12 avril 1972, à Nice (06), demeurant à Villefranche sur Mer (06230), 1030 Avenue de la Condamine.
- Monsieur ALZIARI André, veuf, de nationalité française, né le 14 avril 1944, à Nice (06), demeurant à Nice (0630) 9 Rue Fodéré.

Total des actions des associés présents égal aux actions composant le capital de la société soit 200 actions.

Madame CIRASA Anne est nommée présidente de séance.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée:

- les statuts de la société,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président rappelle que l'assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination des organes de direction de la société ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président soumet successivement les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour :

**Première résolution**

L'assemblée générale, statuant aux conditions requises sous la forme sociétaire, nomme Madame CIRASA Anne en qualité de Présidente de la société pour une durée indéterminée.

Madame CIRASA Anne accepte lesdites fonctions et déclare qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat social.

La rémunération du président sera fixée par la prochaine assemblée générale des associés.



**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

### **Deuxième résolution**

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès verbal constatant les présentes délibérations en vue de toutes formalités, dépôt devant être effectuées.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

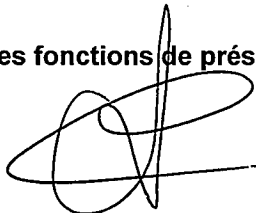
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par la présidence et visé par tous les associés présents à l'assemblée.

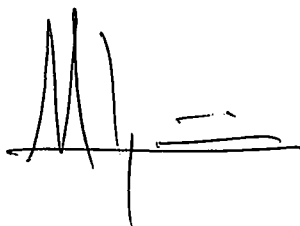
### **Signature**

**Madame CIRASA Anne**

**Pour acceptation des fonctions de présidente**

A stylized, cursive handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

**Monsieur ALZIARI André**

A handwritten signature in black ink, featuring three distinct vertical strokes followed by a horizontal line and a small flourish.